

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-3 24SGADL0108

SEANCE DU
27 JUIN 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 54
<u>Date de convocation :</u> 21 juin 2024
<u>Date d'affichage :</u> 28 juin 2024

<u>OBJET :</u> Approbation de la convention 2024-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et Habellis

<u>Nombre de Conseillers ayant pris</u> <u>part au vote : 68</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>pour : 68</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> <u>0</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant</u> <u>abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u>
• ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoulkader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Vu le Programme d'orientations et d'actions du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat, approuvé par le conseil communautaire du 18 juin 2020, dont la première orientation vise à restaurer l'attractivité du parc social,

Vu le règlement d'intervention des aides de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (ci-après dénommée CUCM) en faveur du logement locatif social adopté par le conseil communautaire le 20 décembre 2018,

Considérant que la CUCM entend soutenir la dynamique d'attractivité résidentielle sur son territoire et souhaite en conséquence accompagner les opérations stratégiques envisagées par Habellis, Dans le cadre d'un dialogue partenarial avec Habellis, la CUCM soutient plusieurs opérations au travers de la présente convention pour la période 2024–2026.

Les opérations soutenues portent sur :

- La réhabilitation énergétique de 67 logements vacants du patrimoine Habellis dans le bassin minier, sur les communes de Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines, Ciry-le-Noble, Saint-Vallier, Perrecy-les-Forges, pour un montant d'aide de la CUCM de 335 000 € ; l'objectif étant d'atteindre l'étiquette énergétique C ou D après travaux ;
- La construction de 64 logements dans le cadre d'une vente en l'état de futur achèvement (VEFA) rue du Vilet au Creusot, pour un montant d'aide de 70 000 € ;
- La construction de 60 logements rue des Capucines au Creusot, suite à la démolition de 158 logements, pour un montant d'aide de 147 000 €.

Ces deux derniers projets sont par ailleurs inscrits au programme d'« Action cœur de ville » avec l'atteinte d'objectifs environnementaux ambitieux (intégration du palier 2025 de la réglementation environnementale RE 2020).

Au total, ce sont 67 logements qui seront réhabilités et 124 logements qui seront construits avec le soutien de la CUCM dans le cadre de la convention à intervenir avec Habellis sur la période 2024-2026 et dont le montant total est de 552 000 €.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des opérations précitées pour 2024-2026 :

Convention Habellis - CUCM 2024-2026				
Programme actualisé	Nombre logements	Coût des travaux HT	Subvention CUCM / logement	Subvention CUCM
Réhabilitations énergétiques				
Diffus patrimoine bassin minier Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines, Ciry-le-Noble, Saint-Vallier, Perrecy-les-Forges	67	Coût global 17 870 463€ (223 logements)	5 000 €	335 000 €
Constructions neuves				
Le Creusot - Rue du Vilet VEFA	64	9 847 582 €	1 094 €	70 000 €
Le Creusot - Rue des Capucines	60	12 785 014€ opération démolition- reconstruction	2 450 €	147 000 €
TOTAL				552 000 €

Le tableau ci-dessous présente la liste des pièces à fournir par Habellis à la CUCM, en vue de pouvoir solliciter les subventions convenues dans la convention :

Au plus tard, pour la demande de versement de l'acompte de démarrage :
- Courrier de sollicitation, - Ordre de service démarrage des travaux, - Note descriptive de l'opération mettant en avant les aspects architecturaux, énergétiques, environnementaux, d'accessibilité et d'insertion urbaine, - Plan de situation et extrait de plan cadastral, - Pour les opérations de construction, plan masse et dans la mesure du possible, esquisse du projet, - Pour les projets concernés, audit énergétique permettant d'apprécier le gain énergétique visé après travaux, - Pour les projets de démolition, photographies des bâtiments à détruire, - Plan de financement global et détaillé de l'opération, en dépenses et en recettes, incluant l'ensemble des partenaires sollicités, - Descriptif des travaux programmés, poste par poste, - Précision du nombre, du type de logements et de leur surface utile, - Planning prévisionnel détaillé, - Agrément de financement de l'Etat au titre des aides à la pierre, - Justificatif de la disponibilité du terrain (acte notarié, compromis de vente, bail emphytéotique), - Justificatif de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme concernée (permis de démolir, permis de construire, etc.), - Relevé d'identité bancaire.
Pour la demande de solde de la subvention de chaque opération :
- Procès-verbaux de réception de travaux avec levée des réserves, - Etat détaillé des dépenses mandatées, - Pour l'ensemble des projets, photographies des travaux réalisés.

Cette proposition de convention porte sur la participation financière de la Communauté Urbaine à hauteur de 552 000 € pour la période 2024-2026 :

- pour la construction de 124 logements et
- pour la réhabilitation énergétique de 67 logements.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec Habellis pour la période 2024-2026.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.
- D'apporter des aides communautaires à la réalisation des projets portés par Habellis dans le cadre de la convention 2024-2026 pour un montant total de 552 000 €, conformément au règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social.
- D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme / crédit de paiement dédiée.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES

